

CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE **MAI 2024**



CPN RPS (Prévention des Risques Psycho-sociaux)

Tout est dans le titre de l'accord : La prévention. Mais quelle prévention? La définition des Risques psycho sociaux de la direction indique que le problème c'est la perception des salariés sur les situations de travail qui est en cause (en gros c'est le problème individuel du salarié!)

En ce qui concerne le préventif, la direction se félicite d'en avoir fait beaucoup : développement des projets RH qui réduirai les risques et la qualité du dialogue social aussi (on ne doit pas avoir la même définition concernant le dialogue). Quelques power point présentés aux Managers pour les sensibiliser ou une vidéo steeple ne suffiront pas en terme de prévention.

Pour le curatif, ils reconnaissent l'existence des représentants du personnel pour leur indiquer des situations collectives pouvant être liées à l'organisation du travail, mais on existe et on fait le job sans avoir besoin d'un accord.

La commission de suivi des signataires de cet accord ne donnera que des données statistiques très générales, qu'on peut tout à fait demander en CSE par ailleurs!

Signer un accord qui ne changera rien au mal être de certains salariés, et qui ne changera pas l'organisation et la charge de travail, à quoi ça sert?

C'est pour toutes ces raisons, que la CGT n'a pas signé cet accord (La CFDT n'ayant également pas signé, l'accord ne passe pas)



CONTACT





<u>cgtchantiersdelatlantique</u>

Cqt Chantiers De L Atlantique

VOS ELUS ET REPRESENTANTS SYNDICAUX

ATELIERS: Arnaud FONTAINE, Gaëlle MERLEAU, Stéphane BARON, Antonin VOISINE, Rodolphe ETTEL, Olivier DESBOIS, Alain GEORGÉT

BORD: Eddy LE BELLER, Sebastien BENOIT, Yohann LANOE, Laëtitia BRUNEL, Thierry BRISAIS, Michel DUPUICH

BUREAU D'ETUDES: Yoann MASSON, David LEBEAU, Gregory MAILLARD, Christine VALOGNES, Alain LE BRUN, Nicolas DESMARS

CABINES: Jamila BENT RABAH, Vincent LEGOFF, Guillaume BOCENO

CSSCT

Incident UAB: Multiples chutes d'objets au retournement de panneaux ZT du N34.



Accident de circulation engin / piétons, angle 120T : lors de l'enquête, la CSSCT s'est exprimée sur le fait injuste que l'une des salariée blessée a dû reprendre le travail au bout de 4 jours, non rétablie et avec des séquelles, car elle a une perte de salaire en accident de travail!

CPN ACCORD INTERESSEMENT: 1ère réunion

Pour rappel, le dernier accord (2020 à 2023) signé par 2 syndicats était très défavorable pour les salariés par rapport au précédent. La direction voyant pointer des bénéfices énormes pour les années à venir, avait plafonné le montant cumulé de la participation et de l'intéressement, afin que l'on ne perçoive pas des sommes trop hautes. La participation ne pouvant être négociée car c'est la loi, Le tour de passe passe a consisté à plafonner le cumul des 2.

Nous avons fait le calcul du montant de l'intéressement perdu avec ce dernier accord : 6775 euros par salarié pour les 3 ans.

Nous considérons qu'il faut un accord d'intéressement à part entière et non bridé par un plafonnement lié à la participation.

La direction nous a présenté les prévisions des bénéfices des prochaines années. Elle nous dresse bien évidemment un tableau pessimiste. Malgré des prévisions de chiffres d'affaires supérieurs ou légèrement équivalents sur certaines années, le bénéfice serai quasiment 2 fois plus bas que les années passées.

CHIFFRES

Moyenne cumul Intéressement + Participation 2023:

> Ouvrier : 3500 € Atam: 3760 € Cadre: 4300 €

Un acc<mark>ord d'inté</mark>ressement qui défavorise les bas salaires

Paiement ou placement des primes ?

Paiement total Ouvrier: 90% Paiement total Atam: 71% Paiement total cadre: 51%

Pas ou peu d'épargne pour les ouvriers et les Atam, preuve que les salaires sont insuffisants pour vivre.

Télétravail

- -En moyenne, 160 salariés sont en télétravail chaque jour.
- -60% ont au moins fait 1 journée de télétravail en 2023 (784 salariés).
- -Moyenne : 2.35 jours/mois -290 salariés moins d'1jour /mois
- -271 entre 1 et 3 jours/mois -223 entre 4 et 5 jours/mois
- -67 font le max de 6 jours/mois

Pour les Cadres:

- Moyenne : 2.35 jours/mois-383 moins d'une journée par mois
- -340 entre 1 et 3 jours
- -99 entre 4 et 5 jours
- -13 font le max de 6 jours/mois

Répartition (cadres + techniciens) : En moyenne 14% le lundi, 14% le mardi, 22% mercredi, 21% jeudi et 29 % le vendredi.



Fête de la CGT **Navale**

Quand?:

Le Samedi 6 Juillet de 11h à 18h.

Où?:

A l'angle de la rue St Exupery et du chemin de la petite usine

Pensez à réserver pour les repas auprès de vos délégués